

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 25 JUN 2014 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Madame Judith Warpelin

Excusés : Mmes Helena Desarzens, Carole Germanier, Carole Guérin et Claudia Rochat ainsi que MM. Denis Aviolat, Jean-François Cossetto, François Gillard, Jean-Yves Girod, Daniel Pasche et Marcel Rochat

Sans excuse : Mme Christa Aeschlimann

Après les salutations d'usage et l'appel, la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. APPEL
2. PRESENTATION DES PROSPECTIONS D'EAU SOUTERRAINE DANS LE SILLON ANTEGLACIAIRE DU RHONE PAR M. AURELE PARRIAUX, PROF. EPFL
3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
4. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE GESTION
5. NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOSITION COMMUNALE SUITE A LA DEMISSION DE MME E. HOURIET
6. RAPPORTS DES COMMISSIONS
 - 6.1 Sur le préavis no 2014/03 concernant
 - a) l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions, les aliénations et les échanges d'immeubles, de droits immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite ne dépassant pas Fr. 100'000.-- par cas, charges éventuelles comprises, pour la législature 2011/2016
 - b) l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2011/2016
 - c) la fixation du montant des compétences financières de la Municipalité pour ladite législature.Rapporteur pour la commission ordinaire et la commission des finances
Mme O. Dupont Bonvin
7. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2013
 - a) Rapport de la commission de gestion
 - b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observation
 - c) Examen des motions en suspens
 - d) Rapport de la commission des finances
 - e) Approbation des comptes
8. INTERPELLATION DU GROUPE OUVERTURE
9. INTERPELLATION DU GROUPE UDC

10. NOMINATION DU BUREAU POUR 2014 – 2015
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} Vice-Président
 - c) du 2^{ème} Vice-Président
 - d) des scrutateurs
 - e) des scrutateurs suppléants
11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
12. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. APPEL

A la demande de Madame la Présidente J. Warpelin, la secrétaire procède à l'appel.

2. PRESENTATION DES PROSPECTIONS D'EAU SOUTERRAINE DANS LE SILLON ANTEGLACIAIRE DU RHÔNE

Monsieur Aurèle Parriaux, Professeur EPFL, prend la parole et présente les projets de prospections d'eau souterraines mis en place dans la région.

Il répond ensuite à quelques questions et se retire.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Madame la Présidente J. Warpelin donne connaissance du courrier reçu soit : envoi des préavis, du rapport de gestion et de la réponse aux vœux par la Municipalité. Elle informe l'assemblée de la préparation, avec la secrétaire du conseil communal, la secrétaire du bureau électoral, le 1^{er} vice-président et le secrétaire municipal, d'une annonce et d'un cahier des charges afin de repourvoir le poste d'huissier. Enfin, elle a répondu à diverses invitations comme celle du Président du Grand Conseil et participé à diverses manifestations comme la réception des jeunes citoyens, la course d'école du Conseil communal, l'assemblée générale de l'abbaye Cordon rose-bleu-blanc, la soirée du chœur-mixte Le Muguet, le vernissage de l'exposition Bex et Arts, l'assemblée générale du centre de rencontre Croche'cœur, le souper du bureau électoral, la fête de la musique et la fête des réfugiés.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE GESTION

Madame la Conseillère C. Dubois propose la candidature de Monsieur le Conseiller Francisco Diaz. Ce dernier est confirmé dans sa fonction par applaudissements.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOSITION COMMUNALE

Monsieur le Conseiller M. Capancioni propose la candidature de Madame la Conseillère C. Dubois. Cette dernière est confirmée dans sa fonction par applaudissements.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 Sur le préavis no 2014/03 concernant a) l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions, les aliénations et les échanges d'immeubles, de droits immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite ne dépassant pas Fr. 100'000.-- par cas, charges éventuelles comprises, pour la législature 2011/2016 b) l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2011/2016 c) la fixation du montant des compétences financières de la Municipalité pour ladite législature

Madame la Conseillère O. Dupont Bonvin donne lecture du rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Syndic confirme que la Municipalité ne s'oppose pas à la correction des conclusions proposée par amendement.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry estime que cet amendement aura pour conséquence une complexité administrative qui ne sert à rien puisque les remarques dans les comptes sont de plus en plus étoffées. Il dépose un contre-amendement.

Monsieur le Conseiller P. Goin estime que cet amendement est nécessaire et qu'un résumé en fin d'année permettra une meilleure visibilité des comptes qui englobent parfois beaucoup de postes et des vases communicants. Il encourage donc l'acceptation de l'amendement proposé par la commission.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon s'interroge sur le moment de disponibilité des informations et estime que le terme "fin d'année" est vague.

Monsieur le Syndic fait remarquer que les dépassements figurent déjà dans les comptes et qu'il s'agira dès lors d'ajouter une page avec un listing.

Madame la Conseillère A. Bielman précise à Madame la Conseillère Ch. Blatti Vilalon qu'il s'agit de la fin d'année comptable.

Monsieur le Syndic confirme cette précision.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du contre-amendement. Celui-ci est refusé à une large majorité.

Il est ensuite passé au vote de l'amendement figurant dans le rapport de la commission. Celui-ci est accepté à une large majorité (3 abstentions).

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'accorder à la Municipalité pour la législature 2011-2016 la compétence d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.-- par cas, moyennant qu'elle en informe le Conseil lors de la séance suivant l'engagement de la dépense et qu'elle inscrive les montants dépensés de Fr. 20'000.-- à Fr. 50'000.-- dans une demande de crédits complémentaires en fin d'année.**
- **d'accorder à la Municipalité en fonction un délai supplémentaire de compétence pour les points a), b) et c) cités en titre, soit du 30 juin 2016 au 30 septembre 2016.**

7. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2013

La Présidente demande à Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon de prendre place à la table des rapporteurs.

a) **Rapport de la commission de gestion**

Chaque conseiller ayant reçu un exemplaire du rapport de la commission de gestion, il est décidé de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion n'est pas demandée.

Madame la Conseillère O. Dupont Bonvin estime qu'il serait opportun de faire figurer également un compte-rendu de l'utilisation de l'autorisation de plaider, sans entrer dans les détails bien sûr.

Monsieur le Syndic P. Rochat prend note de la remarque qu'il juge pertinente.

b) **Réponses de la Municipalité aux vœux et observations**

"Vœu no 1 :

"La commission de gestion souhaite que la Municipalité prévoie l'aménagement de la salle multiculturelle, afin que les séances du conseil communal puissent s'y dérouler. L'espace serait plus adapté que la salle du conseil actuelle qui devient trop exigüe. Un aménagement peu onéreux avec tables à rabat (permettant de poser ses documents et de prendre quelques notes) suffirait. Une salle plus grande permettrait aussi d'accueillir de manière plus agréable le public souhaitant assister aux débats."

Madame la Présidente J. Warpelin lit la réponse de la Municipalité :

"Si la Municipalité partage le souci de la commission de gestion d'offrir de meilleures conditions de travail et d'accueil au Conseil communal, elle souhaite que l'organe délibérant reste dans ses murs historiques. Elle est prête, pour cela, à envisager les menus travaux nécessaires à une utilisation plus rationnelle de l'espace et à l'amélioration du confort de travail des Conseillères et Conseillers communaux. Elle s'oppose par contre à meubler la future salle multiculturelle de sièges totalement inadéquats à son utilisation."

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 1.

"Vœu no 2 :

"Il devient urgent de convoquer et réunir la Commission "Déchetterie" devant se pencher sur ce problème ainsi que ceux des "éco-points", d'autant plus après les informations reçues lors de la visite de la SATOM."

Madame la Présidente J. Warpelin lit la réponse de la Municipalité :

"Le Municipal en charge de la gestion des déchets s'engage à proposer à la Municipalité les futurs membres de la commission municipale "Déchetterie" et à initier ses travaux avant la fin de la présente année."

Madame la Conseillère C. Cosandey estime que cette réponse est opposée à celle donnée à la motion Kasim Kokollari figurant dans le rapport de gestion.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz estime qu'il n'y a pas opposition puisque la commission municipale sera convoquée d'ici la fin de l'année afin d'entamer des travaux de réflexion et que, d'ici là, la déchetterie actuelle reste en fonction.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 2.

"Vœu no 3 :

"Nous demandons qu'un bilan nous soit communiqué avec les résultats financiers à la fin de chaque préavis abouti."

Madame la Présidente J. Warpelin lit la réponse de la Municipalité :

"La Municipalité prend bonne note de cette demande et veillera à ce que le bilan chiffré souhaité par la commission de gestion soit établi dans chaque cas à l'avenir."

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 3.

"Vœu no 4 :

"Nous réitérons notre demande de recevoir à titre confidentiel les projets de rapports concernant la gestion de la Municipalité pour le 30 avril. Cela nous permettra, en tenant compte des modifications ultérieures, de préparer au plus tôt notre rapport, celui-ci devant parvenir, selon notre règlement, 10 jours avant la séance de juin."

Madame la Présidente J. Warpelin lit la réponse de la Municipalité :

"La Municipalité rappelle que, conformément à l'art. 93c al. 2 de la loi sur les communes, le délai pour la remise de son rapport de gestion est fixé au 31 mai. Elle convient toutefois de le transmettre à la commission de gestion dès qu'elle l'aura validé, comme cela s'est fait ces deux dernières années. Elle réitère son incompréhension devant cette insistance, le contenu de ce rapport n'ayant aucune influence sur les travaux de la commission qui est libre de choisir son champ d'investigation."

Monsieur le Conseiller P. Echenard est d'accord avec la réponse de la Municipalité mais relève toutefois une ambiguïté avec des communications antérieures. Il est d'accord avec le fait que la Municipalité doit apporter toutes communications nécessaires.

Monsieur le Syndic P. Rochat s'engage à essayer de transmettre le rapport le plus tôt possible à la commission de gestion mais refuse de transmettre les fiches individuelles avant validation.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 4.

c) Examen des motions en suspens

La liste des motions laissées en suspens est ensuite passée en revue :

- 1) Motion François Meili, du 2 mai 2007, concernant la route industrielle DP1046 entre la carrosserie anciennement Jeampierre et le passage sous-voies des CFF. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 2) Motion Pierre Carminati du 27 juin 2007, concernant la route qui va de Vasselín à la Pâtissière. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 3) Motion Kasim Kokollari, du 24 octobre 2007, concernant le ramassage des objets encombrants. Madame la Conseillère A. Bielman refuse la réponse car le sens de la motion était d'examiner les possibilités de ramassage des déchets pour les personnes ne pouvant pas de rendre à la déchetterie. Elle estime que ce point ne fait pas partie des préoccupations de la Municipalité mais fait et fera toujours partie de celles du Conseil. **Le Conseil communal refuse le classement de la motion.**
- 4) Motion du groupe Ouverture, du 29 septembre 2010, intitulée « Place à la sécurité des piétons ». Madame la Conseillère C. Cosandey rappelle qu'elles étaient les routes mentionnées dans la motion et n'a pas l'impression que tous les points soulevés sont satisfaits. Elle souhaite ne pas classer la motion afin de garder une vue globale de la mobilité douce et des trottoirs. Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que la gestion globale n'est pas réalisable mais que l'amélioration sera faite au fur et à mesure des possibilités. **Le Conseil communal accepte le classement de la motion.**
- 5) Motion Christophe Simeon, du 1^{er} décembre 2010, intitulée "Motion pour l'adaptation du Stand de Vauvrisse en refuge communal". Monsieur le Conseiller P. Droz constate que lors du dernier 1^{er} août les toilettes étaient dans un état lamentable et qu'il est impératif de faire quelques chose avant le prochain 1^{er} août. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 6) Motion Jean-Philippe Marlétaz, du 16 mars 2011, intitulée « Ancien collège des Plans. ». **Le Conseil communal accepte le classement de la motion.**
- 7) Motion du groupe socialiste, du 11 mai 2011, intitulée « Voyage en zigzag ». Madame la Conseillère V. Moret souhaite ne pas classer la motion car rien d'important n'a été fait sur l'avenue de la Gare. Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il y pense à chaque fois. Dans le cas de l'avenue de la Gare, le trottoir est suffisamment large pour y accueillir les petits vélos d'enfants. Dans le cadre du projet de la route de l'Arche, il va voir les possibilités existantes avec le responsable. **Le Conseil communal accepte le classement de la motion.**
- 8) Postulat du groupe UDC, du 3 décembre 2009 déposé le 22 juin 2011, concernant l'installation de caméras de surveillance dans les endroits difficiles de notre Commune ». **Le Conseil communal accepte le classement de la motion.**
- 9) Motion Marielle Kohli, du 21 septembre 2011, intitulée « Développement d'une nouvelle déchetterie ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 10) Motion Valentine Moreillon, du 7 décembre 2011, intitulée « Espace détente Grande Salle du Parc ». Madame la Conseillère V. Moreillon regrette le classement de la motion car l'entretien n'est pas régulier. Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que le personnel communal se rend tous les jours sur le site, ce dernier étant malheureusement fréquenté la nuit par des gens peu recommandables. Le voisinage se plaint d'ailleurs régulièrement des nuisances nocturnes. **Le Conseil communal accepte le classement de la motion.**

- 11) Motion Annelise Cretton du 27 juin 2012 intitulée "Office du tourisme". **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**
- 12) Postulat Jean-Luc Simeon au nom du groupe socialiste du 12 décembre 2012 intitulé "Pour une meilleure cohabitation avec le train". **Le Conseil communal accepte le classement de la motion.**
- 13) Postulat Claudia RoCHAT du 1^{er} mai 2013 intitulé "Quel avenir pour les consultations et les gardes médicales à Bex?" **Le Conseil communal accepte le classement de la motion.**
- 14) Postulat Judith Warpelin du 26 juin 2013 au nom du groupe Ouverture intitulé "Bex : ses fontaines et son patrimoine architectural". Monsieur le Conseiller E. Maendly estime que ce postulat ne doit pas être classé avant la réalisation du projet.
Monsieur le Conseiller P. Devanthery relève que la Municipalité n'a pas les moyens suffisants pour entretenir un parc ou refaire le toit du stand mais a les moyens par contre pour mettre en place un sentier du patrimoine! Il estime qu'il serait bien de refaire les bâtiments avant de les montrer. **Le Conseil communal accepte le classement de la motion.**
- 15) Motion du groupe Avançons du 25 septembre 2013 intitulée "Un chemin pédestre pour la Châtel". **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité sans discussion.**

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote sur le rapport de gestion de la Municipalité.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil communal :

- **accepte le rapport de gestion de l'exercice 2013 donnant ainsi décharge à la Municipalité.**

d) Rapport de la commission des finances

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission des finances sur les comptes 2013.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

e) Approbation des comptes

Chapitre 1

Accepté

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture des remarques de la commission des finances.

Madame la Conseillère A. Cretton demande des précisions sur le compte 170.3653.011 "Commission sportive communale".

Monsieur le Municipal D. Hediger précise que les frais ont résulté de l'achat des t-shirts souvenir.

Chapitre 2

Accepté

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture des remarques de la commission des finances.

Chapitre 3

Accepté

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture de la remarque de la commission des finances.

Chapitre 4

Accepté

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller E. Maendly estime que la somme de Fr. 1.-- portée au crédit du compte 440.4363 "Frais facturés à des tiers" aurait pu être créditée sur un autre compte!

Chapitre 5

Accepté

Chapitre 6

Accepté

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture des remarques de la commission des finances.

Chapitre 7

Accepté

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture de la remarque de la commission des finances.

Chapitre 8

Accepté

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture de la remarque de la commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

A une large majorité de ses membres, le Conseil communal

- **accepte le rapport de la commission des finances donnant ainsi décharge à ses membres de leur mandat;**
- **accepte les comptes communaux 2013 tels que présentés.**

Monsieur le Syndic P. Rochat remercie les membres du Conseil pour leur fair-play et leur compréhension. Les comptes ont enregistré une batterie de corrections et il tient à relever l'importance du travail fourni par la boursière.

8. INTERPELLATION DU GROUPE OUVERTURE

Monsieur le Conseiller M. Mundler donne lecture de l'interpellation du groupe Ouverture dont le texte est reproduit ci-après :

"Le groupe Ouverture a remarqué que le rapport de la Commission de gestion 2013 a signalé plusieurs points problématiques dans la gestion de la Municipalité mais ne les a pas transformés en vœux.

Nous regrettons notamment que 4 points n'aient pas fait l'objet d'une demande d'éclaircissements.

Point 1. Le nouveau Collège secondaire présente apparemment des défauts de fonctionnement dans le système Minergie et dans la ventilation des mauvaises odeurs. Qu'est-ce qui est prévu par la Municipalité pour améliorer ces défauts techniques ?

Point 2. La Commission de l'urbanisme ne s'est réunie que très rarement durant 2013 malgré l'expansion des projets architecturaux dans la commune. Qu'est-ce qui justifie, selon la Municipalité, cette mise sur la touche de la Commission de l'urbanisme?

Point 3. Les élèves de Bex passent leurs camps de ski en Valais plutôt que sur la commune d'Ollon, toute proche. La Municipalité ne peut-elle pas trouver un accord avec Ollon sur ce point?

Point 4. L'absence de consultation de la Commission des sports pour les salles de gymnastique du futur collège de la Servannaz est regrettable. Est-il trop tard pour consulter cette Commission des sports et tenir compte de ses remarques?

Nous souhaitons que la Municipalité apporte une réponse par écrit sur ces 4 points, pour la prochaine séance.

M. Mundler"

Monsieur le Syndic P. Rochat relève que la Commission des sports a eu carte blanche pour faire part de ses propositions.

Madame la Conseillère P. Hediger, qui fait partie de cette Commission, relève qu'une demande a été faite pour deux salles de gymnastique mais regrette la non-consultation du dossier final. Au moment où le rapport a été déposé il était trop tard et le projet aurait pu être mieux fait.

L'interpellation étant appuyée par plus de 5 conseillers, elle est renvoyée à la Municipalité pour étude et réponse.

9. INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLERE E. COMTE

Madame la Conseillère E. Comte donne lecture de son interpellation dont le texte est reproduit ci-après :

"Demande d'informations sur le CSR, Bex - Centre social régional de Bex

*Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Monsieur les Conseillers,*

Par la présente interpellation je demande à la Municipalité de me renseigner sur mes questions suivantes:

- 1) Quel est le nombre et le pourcentage de Bellerins qui bénéficient de l'aide sociale (Revenu d'Insertion RI)?*
- 2) Les demandeurs pour l'octroi du Revenu d'Insertion s'engagent-ils à tout mettre en oeuvre pour redevenir autonome et solliciter une aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle? Et quel est le nombre et le pourcentage de réussite?*
- 3) Quel est le montant et le pourcentage de ces prestations RI à la charge de la Commune de Bex?*
- 4) Quel est le nombre de personnes qui travaillent au Centre Social Régional à Bex?*
- 5) Quel est le nombre de chômeurs à fin 2013, domicilié sur la Commune de Bex?*

Je demanderai à l'assemblée que mon interpellation soit appuyée par cinq membres.

Je prie la Municipalité de bien vouloir me donner une réponse pour le prochain Conseil communal et d'ores et déjà je vous en remercie.

Merci à vous tous pour votre attention.

Bex, le 24 juin 2014, Eliane Comte, Conseillère"

Monsieur le Syndic P. RoCHAT rappelle que le social dépend du canton.

L'interpellation étant appuyée par plus de 5 conseillers, elle est transmise à la Municipalité pour étude et réponse.

10. NOMINATION DU BUREAU POUR 2014 - 2015

a) du Président

Madame la Conseillère A. Cretton propose, au nom du groupe Socialiste, la candidature de Monsieur le Conseiller Pierre Athanasiades. Ce dernier est confirmé dans sa fonction par acclamations.

b) du 1^{er} Vice-Président

Madame la Conseillère M. Payot propose, au nom du groupe Avançons, la candidature de Madame la Conseillère Valentine Moreillon. Cette dernière est confirmée dans sa fonction par acclamations.

c) du 2^{ème} Vice-Président

Madame la Conseillère C. Dubois propose, au nom du groupe PLR, la candidature de Monsieur le Conseiller Marcel RoCHAT. Ce dernier est confirmé dans sa fonction par acclamations.

d) des scrutateurs

Monsieur le Conseiller G. Rapaz propose, au nom du groupe UDC, la candidature de Madame la Conseillère E. Comte.

Madame la Conseillère A. Bielman propose, au nom du groupe Ouverture, la candidature de Madame la Conseillère C. Cosandey.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamations.

e) des scrutateurs suppléants

Madame la Conseillère A. Bielman propose, au nom du groupe Ouverture, la candidature de Monsieur le Conseiller E. Maendly.

Monsieur le Conseiller G. Rapaz propose, au nom du groupe UDC, la candidature de Monsieur le Conseiller T. Matile.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamations.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic P. RoCHAT informe l'assemblée que le montant dû par l'ancien boursier a été encaissé. L'affaire est donc close.

Madame la Municipale E. Desarzens informe l'assemblée que la mise à l'enquête pour l'extension du collège de la Servannaz aura lieu du 5 juillet au 3 août 2014.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz explique son arrivée en retard. Il s'est rendu avec l'ingénieur communal sur le site d'Anzeindaz où plusieurs dizaines de mètres cubes de boue ont dû être évacués afin d'ouvrir sommairement la route et permettre l'accès aux véhicules de transport.

Monsieur le Municipal D. Hediger relève que l'équipe représentant notre commune a remporté la victoire lors des dernières joutes des villes sportives.

Le 10 juillet prochain, l'émission "Couleurs d'été" s'arrêtera à Bex et, en l'absence de la Municipalité, c'est le cinéaste Francis Reuser qui présentera notre commune.

Enfin, dans le cadre de la réfection des vestiaires du FC Bex, la Municipalité a engagé une étude en collaboration avec un bureau d'architecture.

12. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur le Conseiller M. Mundler s'étonne du chiffre inscrit sur le procès-verbal de la dernière séance, s'agissant de l'extension du collège de la Servannaz. Il demande également un peu plus de discipline pendant les débats et moins de brouhaha.

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz demande s'il serait possible d'assurer une maintenance des panneaux se trouvant le long du sentier didactique du vallon de Nant car certains sont devenus quasiment illisibles avec le temps.

Madame la Conseillère A. Bielman déplore que Monsieur le Syndic n'ait pas transmis son intervention au sujet de l'extension du collège de la Servannaz au bureau du Conseil.

La secrétaire du Conseil confirme avoir reçu des mains de Monsieur le Syndic P. Rochat le texte de son intervention et avoir fait une faute de frappe. Le procès-verbal sera donc corrigé et transmis à nouveau à l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Conseiller F. Meili intervient par rapport à la barrière de la terrasse du restaurant de l'Hôtel de Ville. Bien qu'il ne mette pas en doute sa conformité, il estime qu'un danger subsiste et craint des accidents.

Monsieur le Conseiller P. Droz intervient pour informer la Municipalité du dégagement d'odeurs nauséabondes dans le local de l'Union Instrumentale consécutif aux travaux en cours. De plus, il relève que la porte du local a été montée à l'envers.

Madame la Conseillère E. Comte souhaite savoir ce qu'il advient de l'arsenal militaire.

Monsieur le Conseiller B. Burnier a entendu parler de la vente d'un bien immobilier aux Posses. Il souhaite savoir de quoi il s'agit.

Madame la Conseillère M. Pirali souhaite que les barrières le long de la rivière vers le centre de requérants soient sécurisées avant qu'un accident ne se produise.

Réponses

Monsieur le Syndic P. RoCHAT précise à Madame la Conseillère E. Comte que la Confédération a mis en vente l'arsenal. La Municipalité a fait une offre mais un privé en a fait une supérieure.

Il précise à Monsieur le Conseiller B. Burnier que des acquéreurs potentiels pour la grange au-dessus de la chapelle des Posses se sont approchés de la Municipalité mais que rien n'est conclu à ce jour.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon informe Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz qu'un nouveau concept pourrait être étudié dans le cadre du sentier du vallon de Nant et qu'il faudra que l'ensemble des intervenants se réunissent.

Il précise à Monsieur le Conseiller F. Meili que les barrières font un mètre de haut et sont éloignées de 80 cm depuis la terrasse. C'était une volonté autant du restaurateur que de la Municipalité de ne pas faire des barrières trop hautes.

Il confirme à Monsieur le Conseiller P. Droz que les odeurs sont consécutives à la découverte d'égouts non signalés dans le terrain. Les choses vont rentrer dans l'ordre et le sens d'ouverture de la porte sera changé en juillet prochain.

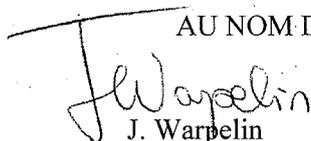
Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz répond à Madame la Conseillère M. Pirali qu'il va voir s'il est possible de faire quelque chose à un coût acceptable pour augmenter la protection des barrières au pont Crochet. D'autres endroits sont dans le même cas de figure et il va demander un état des lieux au service des eaux.

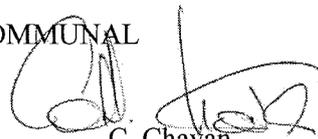
Monsieur le Conseiller P. Echenard rappelle à Monsieur le Municipal Ch. Simeon que l'étude d'un nouveau concept peut prendre plus de 2 ans et qu'il s'agira quand même de nettoyer les panneaux d'ici là.

Monsieur le Municipal P.-Y Rapaz confirme qu'il enverra les collaborateurs du service des travaux.

Chaque conseiller ayant reçu une réponse, Madame la Présidente J. Warpelin reprend la parole et fait un petit "état des lieux" de son année de présidence. Elle souhaite beaucoup de plaisir à son successeur et clôt les débats à 21h.45. La séance est suivie d'une agape sur la terrasse de l'Hôtel de Ville devant un poste de télévision mis à notre disposition pour suivre le match de notre équipe nationale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


J. Warpelin
Présidente


C. Chavan
Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE BEX

RAPPORT DES COMMISSIONS ORDINAIRE ET DES FINANCES SUR LE PRÉAVIS NO 2014 / 03

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est jointe à la commission ordinaire composée de Mmes Anne Biemann, Carmen Dubois, Odette Dupont, Carole Germanier et de M. Grégoire Rapaz pour examiner ce préavis concernant les délégations de compétence en matière financière à la Municipalité. Notre réunion a eu lieu le 12 juin 2014. Se sont excusés Mme Bielman, MM F. Meili, D. Pasche et J.M Dubois.

M. Pierre Rochat a participé à la séance pour nous donner des explications concernant le préavis et répondre à nos questions et remarques, ce dont nous le remercions.

Le préavis fait suite à une remarque de ORFA Audit SA dans son rapport de vérification des comptes 2013 de la commune. L'organe de révision a relevé que le conseil communal a accordé à la Municipalité pour la législature 2011-2016 (1 juillet 2011 – 30 juin 2016) :

- Une autorisation générale de plaider (préavis 2011/09)
- Une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, et actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à CHF 100'000,- (préavis 2011/08)

mais n'a pas accordé d'autorisation pour les dépenses dépassant les montants prévus dans le budget. Une telle autorisation est prévue par le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Les art 10 et 11 RCCom concernent les dépassements de crédit, ils ont la teneur suivante :

art 10 RCCom :

1. La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.
2. Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'art 11.

Art 11 RCCom :

1. La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixés par le conseil au début de la législature.

2. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

La municipalité a jusqu'ici fonctionné en présumant que l'autorisation pour les immeubles s'appliquait par analogie. Elle souhaite corriger cette erreur et sollicite une autorisation pour des montants jusqu'à CHF 50'000 afin de pouvoir régler des interventions urgentes et nécessaires sans avoir à en référer préalablement au conseil communal.

Les commissions ordinaire et des finances saluent la volonté de la municipalité de régulariser la pratique existante et reconnaissent que la municipalité doit disposer d'une certaine marge de manœuvre dans sa gestion. Elles vous proposent cependant d'amender la conclusion A du préavis sur trois points :

- i) compléter le texte pour que la description des dépenses suive précisément le texte de la loi. L'autorisation est valable pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles ;
- ii) introduire une précision en ce qui concerne le devoir d'informer le conseil communal: l'information doit être donnée lors du conseil qui suit l'engagement de la dépense ;
- iii) demander à ce que les montants d'une certaine importance, soit, ceux entre CHF 20'000 et CHF 50'000 soient inscrits dans une demande de crédit complémentaire en fin d'année, afin d'introduire une transparence plus grande que l'approbation dans le cadre de la présentation des comptes.

Au vu des considérations qui précèdent, les commissions ordinaire et des finances proposent un amendement de la conclusion A du préavis comme suit :

Le conseil communal de Bex décide :

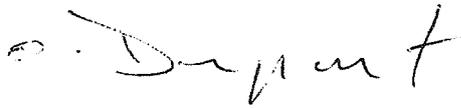
- a. **D'accorder à la Municipalité pour la législature 2011-2016 la compétence d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000 par cas, moyennant qu'elle en informe le Conseil lors de la séance suivant l'engagement de la dépense et qu'elle inscrive les montants dépensés de CHF 20'000 à CHF 50'000 dans une demande de crédits complémentaires en fin d'année.**

Ce qui précède couvre le point 1 du préavis. Le point 2 propose la prolongation de la validité des autorisations concernant les procès (préavis 2011/09), l'acquisition et aliénation d'immeubles (préavis 2011/08) et l'autorisation pour les dépenses de fonctionnement exceptionnelles (cette dernière faisant l'objet du présent préavis), jusqu'au 30 septembre 2016 de façon à ce qu'elles restent valables pour la nouvelle municipalité jusqu'à ce que le conseil communal puisse décider de leur renouvellement pour la législature suivante.

Les commissions ordinaire et des finances, à l'unanimité des membres présents, vous recommandent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis sous réserve de l'amendement de la conclusion A proposé.

Bex, le 19 juin 2014

Pour les commissions ordinaire et des finances

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Odette Dupont', written in a cursive style.

Odette Dupont

**Rapport de la Commission de gestion 2013
et
Vœux faits à la Municipalité**

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission est formée de Marielle Kohli, Nathalie Morex, Carmen Dubois qui a remplacé Helena Desarzens démissionnaire, Baptiste Guérin, Jean-François Cossetto, Francesco Chille et Jean-Luc Simeon, président pour cette année civile. La commission est épaulée par Grégoire Rapaz, Patricia Hediger et Urs Wenger, membres suppléants.

Activités de la Commission

La Commission s'est réunie à 10 reprises.

25 février : nous avons débattu sur la matière à travailler afin de dégager un consensus sur les sujets, du rôle de la Commission et avons convenu du calendrier des rencontres.

26 mars : nous avons convenu de 2 rencontres avec la Municipalité, proposé des dates et déterminé les questions qui seront abordées lors de ces séances. Suite à notre intervention, un mercredi et un jeudi ont été choisis, soit les 2 et 10 avril, séances qui ont eu lieu dans la salle des Commissions.

2 avril : la séance s'est déroulée en présence de la Commission, du Syndic, des Conseillers municipaux P. Dubois, D. Hediger et O. Pichard. Monsieur Bridevaux, ingénieur communal s'est joint à nos travaux. Nous les remercions de leur disponibilité et des réponses qu'ils ont apportées à nos questions. Nous relevons ici les points abordés à savoir :

Daniel Hediger

- Nous avons entendu le bilan présenté par Monsieur Daniel Hediger sur le fonctionnement de l'EPOC, les soucis du personnel, le plan de prospection quant à l'engagement du personnel, la situation par rapport à l'informatique et le bilan financier de cette organisation intercommunale.
- La situation de l'armée dans nos locaux bellerins.
- L'autonomie de notre office du tourisme.
- Le projet concernant un futur préavis concernant les vestiaires du football.

Pierre Dubois

- Celui-ci nous parle du plan d'urbanisme de la zone industrielle dont le plan directeur a été approuvé par la Municipalité et le Conseil d'Etat ; un préavis est prévu pour cet automne.
- De l'étude de la zone intermédiaire sous le Montet . Le schéma directeur est étudié comme pour les zones de compensation.
- Notre taux de résidence a été ramené à 11.4%.

Pierre Rochat

Le syndic nous parle de la situation financière par rapport au budget suite à des rentrées extraordinaires, notamment sur les successions, les droits de mutation et les gains immobiliers. Cette situation est bien décrite dans les comptes que chaque conseiller a reçus.

Un organigramme du personnel communal nous est remis.
Le syndic souligne le bon fonctionnement de la Commune.

Olivier Pichard

Nous sommes mis au courant des travaux concernant notre réseau et les forages en particulier pour les recherches d'eau.

Le projet de turbinage de la STEP avance et la mise en service est prévue pour septembre 2014.

La régionalisation de la STEP est en discussion et une étude est prévue pour cet été.

Séance du 10 avril

Celle-ci a lieu dans les mêmes locaux en présence de Madame Eliane Desarzens, Messieurs Christophe Simeon, Pierre Yves Rapaz et de notre ingénieur communal à disposition.

Christophe Simeon

Le projet de la **Centrale de chauffe** nous est présenté au vu des nouveaux développements.

Il en ressort que les subsides ont été plus élevés et nous sommes en l'attente du dernier versement.

Les coûts ont été revus au vu de modifications importantes survenues pendant le chantier : cheminée à modifier exigée par le service cantonal du SESA (service des eaux, sols et assainissement), aménagement de la Rue du Midi, raccordement de l'Hôtel de Ville, de la Grande Salle, du tennis et de la Vinicole. Ces développements ont entraîné des modifications quant à la chaudière et au dimensionnement du réseau CAD et les traversées de route. Le dépassement a été justifié par un descriptif qui nous est parvenu. L'opportunité de ces travaux n'est pas contestée.
Le raccordement à des privés est envisagé.

Vinicole : le projet de la salle multiculturelle avance et n'a pas suscité d'opposition. Le parking a été légalisé. Une étude acoustique est en vue. Une association pour lever des fonds a été créée.

Hôtel de ville : la terrasse est terminée et boucle avec une moins value de Fr. 30000.-. Il en va de même de la chambre froide et piano ./ Fr.10000.-
Légère surprise concernant les sols et l'entrée modifiée, celle-ci n'étant pas comprise dans le préavis.

Instrum

Le chemin de fuite sera modifié.

Pierre-Yves Rapaz

- Le préavis des Posses est bouclé par un montant de Fr. 46000.- au lieu de Fr. 65000.
- La halle aux plaquettes n'est pas terminée (fermetures en bout de halle à mettre en place) pas prévues lors de l'étude.
- La gestion optimale de comptabilité analytique faite pour les forêts n'est pas possible pour les travaux. Des séances hebdomadaires à 9 ont lieu toutes les semaines et donnent entièrement satisfaction.
- Le changement d'organisation et la redistribution des responsabilités sont très positifs.
- Une partie des sentiers pédestres a été reprise par les travaux.

Eliane Desarzens.

Pas de dépassement pour le chantier du Collège secondaire. Le décompte final est en attente. Le système minergie n'est pas convaincant. Il fait souvent trop chaud. Une demande de démonstration de l'outil informatique est demandée. Servannaz : entrée prévue pour 2015. Il est regrettable que la Commission sportive n'ait pas été consultée pour les salles de gymnastique.

Séance du 22 avril

Le point est fait sur les réponses obtenues.
Le programme de la journée de travail du 17 mai est établi.
Nous restons en l'attente de la nomenclature complète des rues de la Commune.

Séance du 12 mai

Suite de la préparation de la journée de travail. Les vœux sont définis.
Nous regrettons de n'avoir pas encore reçu le projet du rapport de la Municipalité concernant sa gestion 2013.

Journée de travail du 17 mai.

Celle-ci a lieu en présence de la Commission, Grégoire Rapaz étant excusé, de la Municipalité incorpore, de 4 chefs de service, Monsieur Bridevaux étant excusé et de la Présidente du Conseil.

La journée commence par la visite de l'iBat. Elle nous permet de suivre une démonstration de l'outil informatique en ce qui concerne le tableau interactif, la caméra, l'accès Internet. La démonstration est convaincante malgré le fait que cette méthode implique des temps de préparation plus longs et une bonne maîtrise de l'outil.

Il est relevé des problèmes d'odeurs dus à la ventilation et qu'il faut régulièrement ouvrir les fenêtres.

La visite de l'hôtel de Ville nous permet de découvrir la magnifique terrasse.

Quant à la cuisine, si le piano est changé et la chambre froide opérationnelle, nous trouvons l'espace très réduit ce qui implique par là des difficultés de rangement ou de mise en place.

Le carrelage sera changé par voie du budget, prochainement pendant la fermeture de l'établissement.

Relevons de plus que l'éclairage des salles est insuffisant et mérite une étude pour le modifier.

Après les croissants et cafés, nous nous rendons au dépotoir de la Croisette au Châtel. Cet ouvrage nous démontre, de même que la déviation de l'Avançon au nord de la propriété Hubert, l'importance des travaux mis en place pour nous protéger des grandes crues. Il en va de même des digues construites au Châtel.

D'autres projets sont encore en cours, notamment concernant les ponts sur l'Avançon.

Nous découvrons ensuite le nouveau sentier, préparé par le Service des Forêts qui nous mène du Bévioux à l'Auberge du Bouillet par le chemin des tuyaux où nous partageons un excellent repas.

Une séance interne est mise en place après le repas et nous formons trois sous-commissions afin de nous pencher sur le rapport de gestion de la Municipalité, rapports qui seront discutés et avalisés par la COGEST.

Sous-commission Francesco Chille, J.L. Simeon et Urs Wenger.

FORET

Pierre-Yves Rapaz, Conseiller municipal

Des problèmes au hangar à plaquettes subsistent soit les fermetures en bout de halle et le stockage supplémentaire de la Servannaz.

Les démarches concernant les espèces prioritaires n'ont pas encore été réalisées.

On s'étonne du prix du bois de "tempête" fixé à 5 frs le m³ qui baisse en fonction du marché, sans doute une erreur.

URBANISME

Pierre Dubois, Conseiller municipal

Nous nous étonnons que la commission d'urbanisme ne se soit réunie que 3 fois pour une commune en pleine expansion.

Les prestations du service Parc et jardins sont remarquables et contribuent à donner une image favorable tant pour les habitants que pour les hôtes de passage.

Sous-commission Nathalie Morex, Carmen Dubois, Baptiste Guérin

ECOLES

La visite du nouveau bâtiment scolaire iBat nous a permis de nous rendre compte de l'évolution de l'enseignement avec de nouvelles technologies dont notamment le tableau interactif et la connexion Internet.

Nous déplorons quelque peu que la Commune ne puisse pas trouver un arrangement satisfaisant permettant aux élèves d'effectuer leur camp de ski sur la Commune d'Ollon plutôt que chez nos voisins valaisans.

Nous tenons à féliciter les enseignants de citoyenneté pour l'organisation des activités permettant aux élèves de suivre des séances du Grand Conseil et du Conseil National.

Il en est de même pour l'enseignement du droit au cours d'une audience au Tribunal pénal d'arrondissement de Vevey.

POLICE

Nous remercions la présence ponctuelle de policiers aux abords des écoles et aux endroits stratégiques de notre Commune, notamment à la Gare et au chemin des Pépinières.

Nous félicitons également la Commune pour son journal d'informations municipales, dont notamment celui du mois de janvier 2014 expliquant le fonctionnement de la nouvelle Police du Chablais.

Sous-commission Jean-François Cossetto, Marielle Kohli, Patricia Hediger

Centrale de chauffe

La sous-commission a constaté que par rapport au préavis 2010/01 il y a un dépassement - avant subventions - d'environ Fr. 848'000. -- (soit env. 20%), et que, de plus, contrairement à ce qui est indiqué dans le préavis l'ancienne salle de gym n'est pas raccordée.

Ces dépassements sont justifiés par les travaux de raccordement des bâtiments complémentaires qui font partie des phases II et III.

La sous-commission n'est bien entendu pas contre l'extension et l'utilisation optimales de la centrale de chauffe. Elle s'étonne simplement qu'entre 2006 et 2014 la Municipalité ait pu dépasser d'autant le budget d'un préavis sans aucun préavis complémentaire.

Renseignements pris auprès du service technique, les taxes d'introduction, de consommation (frais fixes et énergie) sont prêtes à être appliquées pour tous les nouveaux bâtiments à raccorder.

Le service technique estime que le coût de l'énergie avec taxe annuelle peut varier entre 13 ct et 37 ct en fonction de la consommation.

Bâtiments

La commune compte un patrimoine immobilier estimé à un peu plus de Fr. 28'000'000. --.

Les montants alloués durant l'année pour l'entretien des bâtiments se montent à Fr. 300'000. —, soit env. 1.07 % de la valeur totale des bâtiments, répartis dans les comptes comme suit :

Fr. 185'000. — pour l'entretien des bâtiments scolaires

Fr. 145'000. — pour l'entretien des autres bâtiments

Répartition des terrains communaux

La répartition des terrains agricoles communaux qui s'effectue tous les 6 ans a été faite durant l'année 2013.

La sous-commission pense qu'il serait judicieux de trouver dans le rapport de la municipalité le tableau de répartition de ces terrains.

Eaux

En complément du rapport de gestion de la Municipalité, la sous-commission relève la réalisation des travaux au lieu-dit « Aux Léderreys » (déplacement de la conduite d'eau + nouvelle parcelle FMA) pour un montant de Fr. 80'535. --.

Séances du 21 mai et du 27 mai

Séances de travail concernant les réponses reçues et les remarques concernant le rapport de gestion reçu.

La journée de travail s'est bien déroulée.

En revanche, il est relevé que le rapport de la Municipalité sur sa gestion est moins détaillé que les années précédentes. Nous aurions aimé trouver par exemple, l'effectif du personnel, des détails sur la réorganisation du personnel communal et des concierges, un rapport concernant l'utilisation de la Centrale de chauffe après 2 ans d'utilisation ainsi qu'un rapport concernant l'évolution démographique de notre Commune.

De plus, nous avons constaté que l'appendice devant l'auberge communale de Pont de Nant est toujours présent et que le site Internet montre toujours des lacunes. La Commission de gestion s'est penchée sur les dossiers et affaires en cours (notamment celle de l'ancien boursier). Afin de ne pas entraver les décisions de justice, la Commission exige de la Municipalité qu'elle informe le Conseil communal des moindres détails de ces affaires une fois les dossiers réglés.

Séance du 12 juin

Lecture et adoption des travaux des sous-commissions et du rapport de la Commission avant envoi, ce qui a été fait lors de cette séance, sans opposition ni abstention.

Vœux et demandes de la COMMISSION

Vœux no1 :

La commission de gestion souhaite que la Municipalité prévoie l'aménagement de la salle multiculturelle afin que les séances du conseil communal puissent s'y dérouler. L'espace serait plus adapté que la salle du conseil actuelle qui devient trop exigüe. Un aménagement peu onéreux avec tables à rabat (permettant de poser ses documents et de prendre quelques notes) suffirait. Une salle plus grande permettrait aussi d'accueillir de manière plus agréable le public souhaitant assister aux débats.

Vœux no 2

Il devient urgent de convoquer et réunir la Commission « Déchetterie » devant se pencher sur ce problème d'autant plus après les informations reçues lors de la visite de la SATOM.

Vœux no 3

Nous demandons qu'un bilan nous soit communiqué avec les résultats financiers à la fin de chaque préavis abouti.

Vœux no 4

Nous réitérons notre demande de recevoir à titre confidentiel les projets de rapports concernant la gestion de la Municipalité pour le 30 avril. Cela nous permettra, en tenant compte des modifications ultérieures de préparer au plus tôt notre rapport, celui-ci devant parvenir, selon notre règlement 10 jours avant la séance de juin.

Je remercie les membres de la Commission ainsi que tous les interlocuteurs cités pour leur précieuse aide.

Bex, le 13 juin 2014

Pour la Commission de gestion
J.L. Simeon, Président





CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

Rapport de la commission des finances sur les comptes 2013
(Modifié le 25.06.2014)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En préambule à notre rapport, je vous informe que, en accord avec Madame la Présidente et Monsieur le Syndic, le paragraphe concernant la Centrale de chauffage à distance a été supprimé. En effet, la COFIN a reçu de nouveaux éléments concernant les chiffres définitifs de ce projet. Notre commission donnera des informations détaillées sur ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil.

La commission des finances s'est réunie à 2 reprises les 21 mai et 5 juin afin d'étudier les comptes 2013. La première séance s'est déroulée en présence de M. Pierre Rochat, Syndic, et de Madame Sylvie Cretton, boursière nouvellement diplômée et que nous félicitons. Nous les remercions pour les explications détaillées qu'ils nous ont fournies en réponse à nos nombreuses questions.

Observations générales :

Nous relevons le changement de fiduciaire pour le contrôle et la vérification des comptes. Ceux-ci ont été confiés à ORFA AUDIT SA, bureau de Villars. Leurs remarques ont mis en évidence l'important travail de mise à jour effectué par la Boursière, particulièrement en ce qui concerne les durées d'amortissements et prélèvement aux réserves conformément aux préavis votés par le Conseil. D'autre part il est relevé que le ratio de la marge d'autofinancement par rapport aux revenus s'améliore d'environ 2% pour atteindre 15.47% et peut dès lors être qualifiée de moyenne. Cette marge se monte à 5,089 millions pour 2013 pour une moyenne sur 5 ans de 4.545 millions CHF.

Nous avons tous été interpellés par les grandes différences entre budget 2013 et les comptes sous revues. D'une perte au budget de 253'000 CHF nous bouclons l'exercice avec un bénéfice de 338'362 CHF. Cette différence de près de 600'000 est à mettre au compte de postes :

Non utilisés tels que, pour les plus importants :

- Consolidations de nouveaux crédits (CHF 130'000)**
- Prélèvement fonds de réserve et renouvellement (CHF 400'000)**
- Prélèvement réserve achat de véhicules (CHF 170'000)**

Amélioration par rapport au budget
Péréquation nette (CHF 894'000)
Impôts (CHF 3'956'000)

Facture sociale cantonale (CHF 204'000)

Enfin toute une batterie de corrections entre budget et comptes, tels que amortissement financiers et patrimoine administratif, amortissements supplémentaire, dépassement des charges (rte du Pont-de-Nant, Fondation des mines de sel, etc) ont amené un total de corrections de charges d'environ 5'834'000 CHF

Avec des emprunts totaux atteignant 46,408 millions à fin 2013, on remarquera une légère amélioration de ce montant pour environ CHF 640'000 grâce à un financement ne faisant pas appel à l'emprunt. Mais cette situation ne saurait durer comme le relève notre Syndic dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Une comparaison directe avec les comptes 2012 est sensiblement faussée par les travaux de mises à jour effectués pour le bouclage de cet exercice :

- Nouvelle estimation fiscale des immeubles
- Amortissements en fonction des comptes bouclés (et non votés par le Conseil) et répartis sur la durée prévue (10, 20 ou 30 ans)
- Différentes écritures comptables (reprise des réserves, des amortissements, etc). Ces écritures n'influencent par contre ni le résultat ni le calcul de la péréquation.

~~Information concernant l'état financier de la centrale de chauffage à distance:~~

~~A la page 75 des comptes, nous avons un crédit accordé de CHF 3'941'000.00 (soit 110'000. — + 3'831'000. —, préavis 2006/963 et 2010/01), les dépenses totales au 31.12.2013 étaient de Fr. 4'438'049,65, montant duquel il faut déduire un total de subvention de Fr. 648'727. — soit 3'790'154,25, le crédit accordé n'a donc pas été dépassé. Hors, dans les comptes 2013, il n'est mentionné qu'une subvention partielle de 433'727.00, celle-ci ne comprenait pas encore le versement de Fr. 215'000. — payé le 2 mai 2014 par le Canton. Ce dernier versement clos donc le préavis sans dépassement.~~

Remarques détaillées :

Les remarques propres à chaque chapitre seront portées à votre connaissance lors du passage en revue page par page.

Page 2 101.3003 Jetons des commissions : ce poste comprend les jetons effectifs des commissions de jumelage, des écoles, de la régionalisation.

101.3030 En complément de la remarque, nous ajouterons que le rattrapage AVS a été mis totalement à charge de la Commune (10.3%)

Page 6 190.3163 La différence provient des coûts de formation supplémentaires nécessaires.

Page 8 210.4050 La différence entre budget et comptes provient de deux successions importantes. Ce poste reste donc aléatoire comme celui concernant les gains immobiliers Cpte 210.4411

- Page 10 220.4520 Le montant de la péréquation correspond à l'encaissement du solde 2012 (env CHF 800'000) augmenté des acomptes 2013.
- Page 16 355 La facturation de l'énergie est faite en fonction du prix du marché (gaz, mazout, électricité) afin d'acquérir de nouveaux consommateurs privés. A terme, ce poste devrait dégager un bénéfice.
- Page 20 430.3115 Malheureusement les remarques de la COFIN concernant le budget 2013 n'ont pas été suivies, ce poste montre un dépassement de 20%.
- 430.4801 L'activation de cette réserve n'a pas été rendue nécessaire au vu des liquidités disponible.
- 440.3145 CHF 16'000 ont de surcroît financé les objets suivants :
- Aménagement du parc de jeux Pont Buttin
 - Elagage complémentaire Rue du Simplon et parc Buttin
 - Déplacement des bennes au cimetière et réfection des fosses
 - Bacs à fleurs parking entre Ibât et maison de commune(P.-Y. Rapaz)
- Page 32 610.3189 Ce service a tourné 6 mois durant avec un médiateur en moins
- Page 35 660.3141.001 La remarque en page 35 concerne le stand
- Page 38 720.3515 Nouvelle répartition Canton/Communes décidée après l'établissement du budget 2013
- Page 40 810.3185 / 4526 La participation des communes de Ollon, Monthey et Bex se fait à raison de 1/3 chacune.

Conclusions :

Les comptes sont bons et nous en sommes les premiers ravis. La mise à jour de nos postes comptables permet aujourd'hui d'avoir une situation claire et sans surprise pour l'avenir.

Les investissements en cours demandent de nous tous de rester extrêmement vigilants et prévoyants autant en matière de projets que de dépenses courantes.

La commission des finances tient à remercier la Municipalité pour le travail accompli et la rigueur qu'elle a démontrée durant cet exercice.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les comptes 2013 tels que présentés.

Bex, le 25 juin 2014

Pour la commission des finances

Pierre Goin